

COMMUNE DE LUZE
CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt et un, le 01 Février à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous la présidence de M. Eric STEIB, Maire en salle du Conseil à la Maison du Temps Libre.

Liste des présents:

STEIB Eric, VALLADONT Carole, DUHOUX Gilbert, DESGRANGES Fabien, TOZZI David, DERDAKA Djamila, ROESS Odile, GRESSARD, Jean-Paul, MONNIER Pascal, VUERLI Sandrine, LAURENCOT LOIC, ALBERT Marie-Françoise, SURLEAU Étienne.

Excusées: VAILLAUD-PREVOT Émeline; WARTELLE Sylvaine

Secrétaire de séance désignée: VALLADONT Carole

Ordre du jour:

- Étude du PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable) qui servira de support au PLUI (Plan local d'Urbanisme Intercommunal).
- Rapport d'activité 2019 de la CCPH.
- Projet de zonage de la zone d'activités.
- Étude thermique de la MTL en présence d'un intervenant.

Le Maire, Eric Steib ouvre la séance du conseil à 20h00.

1. Étude du PADD

Ce point ne fera pas l'objet d'un vote mais d'une délibération.

Le PADD est la clé de voûte du PLUI (1). Il expose les projets futurs de la collectivité. Il concerne différentes thématiques telles que l'habitat, le transport, les réseaux d'énergie, le développement économique... Lors du conseil précédent, il avait été demandé aux conseillers d'étudier le document et d'effectuer des remarques, modifications ou autres afin de finaliser les projets. Après lecture faite par le Maire du PADD, ce dernier est accepté dans sa globalité. Quelques remarques sont annotées. Elles seront transmises à la CCPH qui évaluera leur pertinence en commission.

2 . Rapport d'activité 2019

Le rapport d'activité de la CCPH est disponible à la consultation sur le site internet de la CCPH et à la mairie de Luze. Il établit un bilan global des différentes actions mises en place dans l'intercommunalité en 2019. Il sera examiné à nouveau lors du prochain conseil.

3. Projet de zonage de la future zone d'activités:

Après une visite sur site de la future zone d'activités, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la localisation précise de ladite zone, ainsi que sur sa superficie pouvant être divisée en 3 parcelles. Les débats divisent les conseillers quant aux localisations. Un délai de réflexion est proposé au conseil municipal.

4. Étude thermique de la MTL en présence d'un intervenant

Mr CHAPOULIE (Scté BE Optim'Hom) est présent lors de la séance du conseil afin d'apporter des explications sur l'étude thermique qui a été commandée pour la MTL.

L'objectif est de détecter les déperditions de chaleur et de proposer des solutions afin d'avoir à terme un bâtiment aux normes comme le préconise l'État. Il est essentiel de diminuer les besoins en énergie du bâtiment. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention afin de permettre la réalisation d'un audit à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie). Le conseil municipal autorise à l'unanimité. L'étude thermique de la MTL est programmée à la mi-mars 2021.

Le Maire, Eric Steib clôt la séance à 22h30.

(1) PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal.